



Feuille d'instructions pour le tirage des emplacements de camping de long séjour

Pour participer au tirage au sort des emplacements de camping de long séjour, veuillez remplir la demande et le bulletin d'inscription disponibles sur notre site Web www.parcstno.ca et envoyer les documents à Parks@gov.nt.ca, **avant 5 :00pm, le 25 février.**

Si votre nom est tiré le 3 mars, nous vous **appellerons le 6 mars** pour que vous puissiez choisir votre emplacement. Si vous n'êtes pas disponible pour le faire par téléphone ce jour-là, assurez-vous de fournir les coordonnées d'une personne qui pourra le faire à votre place. La question 6 de la demande vous permet de désigner une personne qui choisira l'emplacement de camping pour vous.

REMP LISSEZ VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION :

1. Pour remplir un bulletin d'inscription et donner votre nom pour le tirage, vous devrez fournir les renseignements suivants :
 - Le numéro d'immatriculation de votre véhicule récréatif ou de votre roulotte, et le numéro de la plaque d'immatriculation.
 - Renseignements relatifs à votre carte de crédit
 - Sur le bulletin d'inscription, veuillez signaler le parc territorial que vous préférez, ou préciser que vous accepterez un emplacement dans l'un ou l'autre des deux parcs.
2. Choisissez les dates correspondant à la période que vous voulez.
 - Si vous choisissez « J'accepterai n'importe quelle période », vous pouvez choisir soit la première ou la seconde moitié de la saison.
 - Si vous ne cochez pas un parc et une période, nous supposerons que vous êtes disposé(e) à accepter l'un ou l'autre des deux parcs, pendant n'importe quelle période.
3. Ensuite, mettez un « X » sur les emplacements que VOUS NE VOULEZ PAS.
 - Si votre bulletin d'inscription est tiré et qu'un emplacement que vous avez choisi est encore disponible, vous DEVEZ choisir cet emplacement, sinon vous perdez votre bulletin et votre dépôt ne sera pas remboursé.
 - AUCUN REFUS NI REMBOURSEMENT! Ne participez au tirage que si vous êtes prêt à camper pendant la période indiquée sur votre bulletin de participation.



- Si aucun des emplacements choisis sur votre bulletin d'inscription n'est disponible lorsque l'on vous appelle, vous ne serez pas admissible à un emplacement de camping de long séjour.
- Un seul bulletin par ménage ou véhicule récréatif immatriculé. Toutes les participations en double seront retirées du tirage.
- Les emplacements sont non transférables.

TIRAGE :

Les permis de camping de long séjour suivants sont alloués pour la saison de camping :

- a) 20 permis de camping de long séjour pour le parc territorial du lac Prelude durant la période du 15 mai au 15 juillet (525 \$, TPS incluse);
- b) 20 permis de camping de long séjour pour le parc territorial du lac Prelude durant la période du 15 juillet au 15 septembre (525 \$, TPS incluse);
- c) 20 permis de camping de long séjour pour le parc territorial du lac Reid durant la période du 15 mai au 15 juillet (525 \$, TPS incluse);
- d) 20 permis de camping de long séjour pour le parc territorial du lac Reid durant la période du 15 juillet au 15 septembre (525 \$, TPS incluse);
- e) 10 permis de camping de long séjour pour le parc territorial du lac Reid durant la période du 15 mai au 15 septembre (2 × 525 \$, TPS incluse).

*** Les emplacements dotés de tabliers de tente ne sont pas inclus dans le tirage des emplacements de camping de long séjour. ***

- Le tirage se poursuit jusqu'à ce que tous les emplacements et toutes les périodes soient attribués ou jusqu'à ce que tous les noms soient tirés.

PÉRIODE DE RÉSERVATION PLUS LONGUE AVEC LE SYSTÈME DE RÉSERVATION EN LIGNE :

- Si vous souhaitez disposer d'une période de réservation plus longue, vous pouvez utiliser le système de réservation en ligne. Visitez le www.parcstno.ca pour connaître les dates d'ouverture du système de réservation et pour réserver un emplacement de camping.